

## **DIRECTIVE IED 2.0 :**

## **PAR SON INACTION, L'ÉTAT SACRIFIE LES ELEVAGES FAMILIAUX DE PORCS FRANÇAIS AU PROFIT DES IMPORTATIONS**

INAPORC, l'interprofession français porcine, tire la sonnette d'alarme : un élevage porcin n'est pas une usine ! Alors que la souveraineté alimentaire nationale est affichée comme « cheval de bataille » du ministère de l'agriculture, la France a choisi de ne pas soutenir la simplification administrative de la directive IED 2.0 au sein du Conseil de l'Union européenne. Le 24 juin dernier, le Gouvernement français a ainsi maintenu une complexité insupportable pour les élevages familiaux qui condamne par avance la majorité des élevages dont la France a besoin pour maintenir sa souveraineté. Les premiers effets se font déjà ressentir : les porteurs de projet ne peuvent plus s'engager dans la production porcine, du fait du mur infranchissable des contraintes techniques, administratives et financières prévues à l'horizon 2030, combiné à des seuils d'entrée dans la directive drastiquement abaissés. En l'état, cette directive rend illégaux près des 2/3 des élevages français et fragilise des pans entiers de la filière porcine et ses 218 000 emplois.

Alors que la consommation de porc augmente dans le pays (+2,5 % sur 12 mois<sup>1</sup>), l'État décide donc sciemment de sacrifier la dernière filière viande encore auto-suffisante en France (98 % de taux d'autosuffisance).

### **La filière demande :**

- au Gouvernement français de prendre réellement la mesure de l'importance stratégique de ce dossier pour la souveraineté alimentaire du pays, et de soutenir dans les trilogues à venir toute proposition de simplification portée par le Parlement européen.
- aux députés européens de se saisir de l'opportunité de « l'Omnibus environnement » pour amender en profondeur la directive IED 2.0 dans le sens d'une réelle simplification des procédures administratives. Celle-ci favorisera les investissements de modernisation, sans recul environnemental.

Ce n'est pas une question d'environnement : en effet, la France a déjà dépassé les objectifs de baisse des émissions fixés par la directive NEC<sup>2</sup> (National Emission Ceilings - plafonds nationaux d'émission) pour 2030 (*source CITEPA*) et la production porcine s'est engagée à poursuivre sa trajectoire de réduction des émissions de 25% d'ici 2035, sur la base de leviers techniquement applicables et économiquement réalisables.

*Philippe Bizien, Président d'INAPORC souligne : « L'intégration des fermes porcines et avicoles à la directive IED a pour conséquence concrète de sacrifier la filière porcine en*

---

<sup>1</sup> Source : IFIP

<sup>2</sup> objectifs européens qui imposent à chaque État membre de réduire ses émissions de certains polluants atmosphériques.

***France. Les rayons des supermarchés ne resteront pas vides... Nos territoires ruraux, eux, le seront... et les Français consommeront des produits porcins importés ! »***

## **IED 2.0 : des contraintes incompatibles avec l'agriculture familiale**

La directive IED 2.0 applique à l'élevage des exigences administratives et techniques conçues pour l'industrie lourde, qui ne tiennent pas compte des spécificités d'une activité familiale fondée sur la gestion du vivant. Les nouveaux seuils de la directive IED 2.0 (*1 167 porcs charcutiers ou troupeau de 88 truies naisseur engraisseur*) touchent des fermes à capitaux familiaux à partir de 0,5 équivalent temps plein (unité de travail annuel - UTA), soit une toute petite taille d'élevage qui ne permet même pas de générer un revenu agricole complet.

Dans le cadre de la révision du Paquet « Omnibus Environnement », la profession demande depuis plusieurs mois une réelle simplification et le retour aux seuils antérieurs de la Directive de 2010. Le 24 juin, la France n'a pas soutenu cette demande et a ainsi condamné son système d'élevage familial au profit de la viande d'importation.

## **De désastreuses conséquences en chaîne**

Les effets de cette directive seraient massifs, rapides et irréversibles pour l'ensemble de la filière porcine, alors même que **la consommation de porc augmente en France**. Il s'agit de **l'une des premières viandes consommées dans l'Hexagone aux côtés de la volaille**. Cette inaction mènera irrévocablement à une dépendance aux importations similaire à celle que connaît la filière volailles de chair aujourd'hui alors que la **filière porcine est la dernière filière** viande à réussir à maintenir son auto-suffisance **aujourd'hui**.

Des conséquences dramatiques déjà prévisibles :

- Dans les territoires ruraux, les abattoirs multi-espèces sont des clés de voute des filières d'élevages et du maintien de l'économie locale. La directive aura pour conséquence la fermeture de nombreux élevages et donc des lignes d'abattage de porc par manque d'approvisionnement. Cela entraînera des répercussions sur les autres filières puisque l'équilibre économique dans ce type d'abattoir se fait grâce au porc (46 % de l'économie de l'ensemble des 20 outils d'abattage en Occitanie est assuré la production porcine par exemple).
- Le manque de production sera compensé par une entrée massive de viande d'importation sur le territoire français.
- La chute de la production se traduira également par une baisse des emplois ruraux et de toute la chaîne de valorisation des produits agricoles.
- L'importation d'engrais chimiques remplacera des matières organiques naturelles de proximité issues des élevages.

À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 218 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.

---

**Arnault, Sandra & l'équipe Adocom**  
**Service de Presse INAPORC**  
**vous remercient de votre attention.**  
**Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**